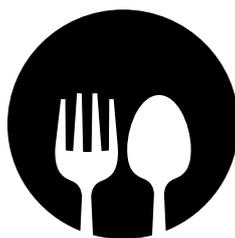


SAINT JOSEPH DE LA MADELEINE

# FICHE D'INSCRIPTION À LA DEMI-PENSION

Année scolaire 2024-2025



L'établissement est équipé d'un système de gestion informatique de la restauration recevront une carte magnétique personnalisée sur laquelle sera enregistré le régime choisi : EXTERNE ou DEMI-PENSIONNAIRE inscrit 3 jours ou 4 jours par semaine (voir annexe du règlement).

Les élèves voulant prendre occasionnellement un repas devront s'assurer que leur compte restauration est suffisamment approvisionné.

## **CARTE MAGNÉTIQUE OBLIGATOIRE**

à présenter à l'entrée du self ou de la cafétéria.

## **TOUTE CARTE DÉTÉRIORÉE PAR LES ÉLÈVES**

sera remplacée moyennant la somme de 5 euros.

Les familles peuvent inscrire leur enfant à la demi-pension pour toute l'année scolaire, sans modification possible pendant l'année.

Le prix du repas est fixé à 6.80€.

Le règlement des frais de demi-pension se fait par chèques, espèces, virements ou en ligne sur le site ecoledirecte, dès réception de l'appel de fonds envoyé aux familles par mail, en septembre et janvier.

Les élèves inscrits externes ont la possibilité de prendre leur repas occasionnellement, payable d'avance.

**Les repas pique-nique sont strictement interdits  
dans l'établissement.**



# FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

ECOLE

à remettre impérativement dans la boîte aux lettres du  
service de gestion

AVANT LE LUNDI 02 SEPTEMBRE 2024

Madame, Monsieur, ..... responsable de l'élève :

NOM

Prénom

Classe

inscrit son enfant :

**DEMI-PENSIONNAIRE**

4 jours

3 jours     lundi     mardi     jeudi     vendredi

**EXTERNE**

Marseille, le

Signature du  
responsable de l'élève :

